

PLAN DE COURS

GMT-3006 : Analyse foncière avancée

NRC 15686 | Hiver 2022

Préalables : DRT 3900

Mode d'enseignement : Présentiel

Temps consacré : 3-0-6	Crédit(s) : 3
------------------------	---------------

Ce cours aborde des notions avancées de la délimitation des propriétés foncières, acte exclusif réservé à la profession d'arpenteur-géomètre. Il permet d'acquérir les connaissances et les compétences nécessaires pour résoudre des cas complexes de délimitation et d'analyse foncière. Le cours est centré sur la résolution de problèmes qui nécessitent une enquête approfondie et une analyse exhaustive afin d'identifier la solution la plus probable, de dégager les constats importants permettant de justifier une opinion professionnelle et de rédiger des rapports convaincants.

Activités de formation vécues en présence physique des étudiants et de l'enseignant pour la totalité de la durée de l'activité. Ces activités sont offertes sur campus.

Plage horaire

Cours en classe			
mercredi	12h30 à 15h20	CSL-1516	Du 10 janv. 2022 au 22 avr. 2022

Il se peut que l'horaire du cours ait été modifié depuis la dernière synchronisation avec Capsule. [Vérifier l'horaire dans Capsule](#)

Site de cours

<https://sitescours.monportail.ulaval.ca/ena/site/accueil?idSite=139632>

Coordonnées et disponibilités


Marc Gervais

Enseignant

marc.gervais@scg.ulaval.ca

Soutien technique

Équipe de soutien - Systèmes technopédagogiques (BSE)

<http://www.ene.ulaval.ca> 

418-656-2131 poste 414331

Sans frais: 1-877 7ULAAVAL, poste 414331

Automne et hiver	
Lundi au jeudi	8 h à 19 h
Vendredi	8 h à 17 h 30
Été	
Lundi au jeudi	8 h à 17 h
Vendredi	8 h à 16 h

Sommaire

Description du cours	4
Liens du cours avec les objectifs du programme	4
But du cours	4
Description du cours	4
Objectifs d'apprentissages	4
Calendrier du cours	4
Méthodes d'enseignement	6
Contenu et activités	6
Évaluations et résultats	6
Évaluation des apprentissages	6
Informations détaillées sur les évaluations sommatives	7
TP1 - Lot 2 375 982, Ahuntsic	7
TP2 - Lot 229, Lotbinière	7
TP3 - Lot 5 753 556, Canton de Potton	7
Barème de notation	7
Correction linguistique, retard et présentation des travaux	7
Règles disciplinaires contre la tricherie et le plagiat	8
Utilisation d'appareils électroniques pendant une séance d'évaluation	8
Absence aux examens	8
Étudiants ayant une situation de handicap liée à une limitation fonctionnelle	9
Matériel didactique	9
Références obligatoires	9
Bibliographie	9
Références bibliographiques	9
Références suggérées	9

Description du cours

Liens du cours avec les objectifs du programme

Ce cours est optionnel pour les étudiants inscrits dans le programme de baccalauréat en sciences géomatiques. Il nécessite la réussite d'au moins un cours prérequis, soit le cours « **DRT- 3900 Principes de délimitation** ». Les objectifs d'apprentissage de ce cours sont en lien avec les objectifs généraux du programme de sciences géomatiques, soit plus particulièrement de former des professionnels possédant toutes les connaissances nécessaires en sciences fondamentales, en droit et dans les différentes disciplines des sciences géomatiques, pour accéder à la profession d'arpenteur-géomètre ou encore pour poursuivre des études supérieures en sciences géomatiques. La formation fournit aux diplômés les connaissances et la pratique requises pour, entre autres, effectuer des levés sur le territoire, faire les calculs, les études et les expertises nécessaires à l'établissement et à la délimitation de la propriété foncière, exprimer son opinion et poser des actes d'arpentage et de cartographie ainsi que conseiller la population sur ces différents aspects. Au terme de sa formation, l'étudiant devrait notamment :

- Avoir acquis un esprit scientifique par l'apprentissage de la méthode, des concepts de base et des principes fondamentaux propres à l'ensemble des domaines couverts par les sciences géomatiques, soit la démarche scientifique dans l'acquisition des connaissances, la capacité d'analyse et de synthèse, le mode d'expression orale et écrite propre à tout scientifique;
- Avoir acquis des connaissances fondamentales, tant dans les sciences de base (mathématiques, physique, informatique, droit) que dans chacune des disciplines liées à la connaissance de la composante géospatiale et du contexte juridique des données servant à la mesure, à la localisation, à la description et à la représentation du territoire, soit l'arpentage foncier, la législation foncière, la topométrie, la géodésie et la microgéodésie, la métrologie, la photogrammétrie, l'hydrographie, la cartographie, les systèmes d'information à référence spatiale et la télédétection;
- Avoir acquis la maturité, l'autonomie et le sens des responsabilités nécessaires au sain usage de ses connaissances, le souci de l'exactitude, la sensibilité à l'éthique et à l'importance de son action et de ses engagements socioéconomiques.

But du cours

Le but principal du cours consiste notamment à permettre aux étudiants d'approfondir certains concepts théoriques appris dans le cours **DRT-3900 Principes de délimitation**. Ce cours vise aussi à permettre l'intégration des notions et compétences acquises au cours de baccalauréat en sciences géomatiques. Le choix des cas pratiques, auxquels seront confrontés les étudiants, a été effectué de manière à forcer une telle intégration. Finalement, le cours va permettre aux étudiants d'améliorer leur capacité d'analyse foncière et leur capacité à justifier une opinion professionnelle ainsi qu'à mieux remplir leur devoir de conseil.

Description du cours

Ce cours s'inscrit dans le prolongement des connaissances acquises dans le cours **DRT-3900 Principes de délimitation**. Dans ce cours, les étudiants devront développer les habiletés requises pour résoudre des cas complexes de délimitation des propriétés, acquérir les connaissances et développer des compétences concernant la rhétorique et l'argumentation, le raisonnement logique, la structuration d'un texte ainsi que la rédaction de rapports d'expertise.

Objectifs d'apprentissages

L'étudiant devra atteindre les objectifs pédagogiques généraux reliés au présent cours, soit :

- Résoudre des problèmes complexes en arpentage foncier;
- Organiser et mener à terme des enquêtes complètes;
- Argumenter avec cohérence et conviction;
- Justifier une opinion professionnelle sur des bases solides.

Calendrier du cours

Dates	Sujets/Activités
Semaine n° 1 12/01/2022 <i>Classe virtuelle</i>	Introduction et prise de contact Présentation du plan de cours Présentation des travaux pratiques : TP1 : Lot 2 375 982, Ahuntsic TP2 : Lot 229, Lotbinière TP3 : Lot 5 753 556, Canton de Potton
Semaine n° 2 19/01/2022	Aucun cours (travail personnel)
Semaine n° 3 26/01/2022	Aucun cours (travail personnel)
Semaine n° 4 2/02/2022	Aucun cours (travail personnel) Remise du rapport du TP1 - Lot 2 375 982, Ahuntsic
Semaine n° 5 9/02/2022	Aucun cours (travail personnel)
Semaine n° 6 16/02/2022 <i>Présentiel</i>	Retour sur le TP1 - Lot 2 375 982, Ahuntsic
Semaine n° 7 23/02/2022	Aucun cours (travail personnel)
Semaine n° 8 2/03/2022	Aucun cours (travail personnel) Remise du rapport du TP2 - Lot 229, Lotbinière
Semaine n° 9 9/03/2022	Aucun cours (Semaine de lecture)
Semaine n°10 16/03/2022 <i>Présentiel</i>	Retour sur TP2 - Lot 229, Lotbinière
Semaine n°11 23/03/2022	Aucun cours (travail personnel)
Semaine n°12 30/03/2022	Aucun cours (travail personnel)
Semaine n°13 6/04/2022	Aucun cours (travail personnel) Remise du rapport du TP3 - Lot 5 753 556, Canton de Potton
Semaine n°14 13/04/2022 <i>Présentiel</i>	Retour sur le TP3 - Lot 5 753 556, Canton de Potton

Semaine n°15	Aucun cours
20/04/2022	

Méthodes d'enseignement

Le cours est basé sur la réalisation de trois (3) travaux pratiques qui se feront en équipe de **trois (3) à quatre (4) étudiants**.

Les travaux pratiques ont pour but de permettre aux étudiants de perfectionner la qualité des différents rapports et plans qu'ils devront produire dans le cadre de leur pratique professionnelle.

Contenu et activités

Le tableau ci-dessous présente les semaines d'activités prévues dans le cadre du cours.

Titre	Date
Semaine no 1 - Présentation du plan de cours et des travaux pratiques	12 janv. 2022
Semaine no 2 - Aucun cours (travail personnel)	19 janv. 2022
Semaine no 3 - Aucun cours (travail personnel)	26 janv. 2022
Semaine no 4 - Aucun cours (travail personnel) Remise du rapport du TP1 - Lot 2 375 982, Ahuntsic	2 févr. 2022
Semaine no 5 - Aucun cours (travail personnel)	9 févr. 2022
Semaine no 6 - Retour sur le TP1 - Lot 2 375 982, Ahuntsic	16 févr. 2022
Semaine no 7 - Aucun cours (travail personnel)	23 févr. 2022
Semaine no 8 - Aucun cours (travail personnel) Remise du rapport du TP2 - Lot 229, Lotbinière	2 mars 2022
Semaine no 9 - Aucun cours (semaine de lecture)	9 mars 2022
Semaine no 10 - Retour sur le TP2 - Lot 229, Lotbinière	16 mars 2022
Semaine no 11 - Aucun cours (travail personnel)	23 mars 2022
Semaine no 12 - Aucun cours (travail personnel)	30 mars 2022
Semaine no 13 - Aucun cours (travail personnel) Remise du rapport du TP3 - Lot 5 753 556, Canton de Potton	6 avr. 2022
Semaine no 14 - Retour sur le TP3 - Lot 5 753 556, Canton Potton	13 avr. 2022
Semaine no 15 - Aucun cours	20 avr. 2022
Travail pratique no 1 Lot 2 375 982, Ahunstic	
Travail pratique no 2 Lot 229, Lotbinière	
Travail pratique no 3 Lot 5 753 556, Canton de Potton	

Note : Veuillez vous référer à la section *Contenu et activités* de votre site de cours pour de plus amples détails.

Évaluations et résultats

Évaluation des apprentissages

Sommatives

Titre	Date	Mode de travail	Pondération
TP1 - Lot 2 375 982, Ahuntsic	Dû le 2 févr. 2022 à 12h30	En équipe	20 %
TP2 - Lot 229, Lotbinière	Dû le 2 mars 2022 à 12h30	En équipe	40 %
TP3 - Lot 5 753 556, Canton de Potton	Dû le 6 avr. 2022 à 12h30	En équipe	40 %

Informations détaillées sur les évaluations sommatives

TP1 - Lot 2 375 982, Ahuntsic

Date de remise : 2 févr. 2022 à 12h30

Mode de travail : En équipe

Pondération : 20 %

Remise de l'évaluation : [Boîte de dépôt](#)

Les documents, rapports et plans, doivent être fournis dans des fichiers différents et en format PDF.

TP2 - Lot 229, Lotbinière

Date de remise : 2 mars 2022 à 12h30

Mode de travail : En équipe

Pondération : 40 %

Remise de l'évaluation : [Boîte de dépôt](#)

Les documents, rapports et plans, doivent être fournis dans des fichiers différents et en format PDF.

TP3 - Lot 5 753 556, Canton de Potton

Date de remise : 6 avr. 2022 à 12h30

Mode de travail : En équipe

Pondération : 40 %

Remise de l'évaluation : [Boîte de dépôt](#)

Les documents, rapports et plans, doivent être fournis dans des fichiers différents et en format PDF.

Barème de notation

Cote	% minimum	% maximum
A+	89,5	100
A	86,5	89,49
A-	83,5	86,49
B+	80,5	83,49
B	77,5	80,49
B-	74,5	77,49

Cote	% minimum	% maximum
C+	71,5	74,49
C	68,5	71,49
C-	64,5	68,49
D+	60,5	64,49
D	54,5	60,49
E	0	54,49

Correction linguistique, retard et présentation des travaux

Évaluation de la qualité du français

La Faculté de foresterie, de géographie et de géomatique se réfère à la [Politique sur l'usage du français à l'Université Laval](#) ainsi qu'aux [dispositions relatives à son application](#).

De plus, la Faculté recommande aux enseignants d'attribuer jusqu'à concurrence de 15 % de la note totale de tout examen, rapport, travail long ou tout autre document évalué, à la correction orthographique et grammaticale.

Une plus grande tolérance est accordée lors de la correction des travaux et des examens des étudiants non francophones.

Au besoin, profitez des services d'amélioration de la qualité du français à votre disposition sur le campus :

- [Ateliers gratuits d'aide à la rédaction](#) offerts par la Bibliothèque
- [Cours de perfectionnement en français de 1 à 3 crédits](#) offerts en classe par l'École des langues
- [Cours de perfectionnement en français de 1 à 3 crédits](#) offerts à distance par l'École des langues

Retard et présentation des travaux

Aucun retard injustifié à la remise des travaux ne sera toléré.

Règles disciplinaires contre la tricherie et le plagiat

Tout étudiant(e) qui commet une infraction relative aux études, au sens du Règlement disciplinaire à l'intention des étudiants de l'Université Laval, dans le cadre du présent cours, notamment en ce que constitue du plagiat, est passible des sanctions qui sont prévues par ce Règlement. Il est très important que chaque étudiant(e) prenne connaissance des articles 23 à 46 dudit Règlement, à :

<http://ulaval.ca/reglement-disciplinaire> 

Tout étudiant(e) est tenu, en réalisant tout travail écrit requis dans un cours, de respecter les règles relatives à la protection du droit d'auteur et à la prévention du plagiat dans ses travaux formateurs soumis à l'évaluation. Constituent notamment du plagiat les faits de :

1. copier textuellement un ou plusieurs passages provenant d'un ouvrage sur support de papier ou électronique sans mettre ces passages entre guillemets ni en hors-texte et sans en mentionner la source;
2. résumer l'idée originale d'un auteur(e) en l'exprimant dans ses propres mots (paraphraser) sans en mentionner la source;
3. traduire partiellement ou totalement un texte sans en mentionner la provenance;
4. remettre un travail copié partiellement ou totalement d'un autre étudiant(e) (avec ou sans son accord);
5. remettre un travail téléchargé partiellement ou totalement d'un site d'achat ou d'échange de travaux scolaires.

[Sources: *En application de l'article 161 du Règlement des études de l'Université Laval*, https://www.ulaval.ca/fileadmin/Secrtaire_general/Reglements/Reglement_des_etudes.pdf. *Commission de l'Éthique de la science et de la technologie, La tricherie dans les évaluations et les travaux à l'université: l'éthique à la rescousse (rédaction: Denis Boucher), Québec, 15 mai 2009; texte adapté ici le 16 juillet 2009.*]

Utilisation d'appareils électroniques pendant une séance d'évaluation

Le seul appareil électronique toléré pendant une séance d'évaluation est la calculatrice.

Les calculatrices autorisées durant les séances d'examen pour tous les cours offerts par la Faculté de foresterie, de géographie et de géomatique sont les suivantes :

- Hewlett Packard HP 20S, HP 30S, HP 32S2, HP 33S, HP 35S
- Texas Instrument TI-30Xa, TI-30XIIB, TI-30XIIS, TI-36X (plus fabriqué),
- BA35
- Sharp EL-531**, EL-535-W535, EL-546**, EL-510 R, EL 516*, EL-520**
- Casio FX-260, FX-300 MS, FX-350 MS, FX-300W Plus, FX-991MS, FX-991ES (plus fabriqué), FX-991W*, FX-991ES Plus C*

* Modèles qui ne seront plus autorisés dès 2016.

** Calculatrices Sharp: sans considération pour les lettres qui suivent le numéro.

Absence aux examens

Un étudiant absent à un examen ou à toute autre séance d'évaluation obtient automatiquement la note zéro à moins qu'il ait des motifs sérieux justifiant son absence.

Les seuls motifs acceptables pour s'absenter à un examen et avoir droit à un examen de reprise sont les suivants :

- **Convocation par une cour de justice** durant la plage horaire prévue pour l'examen avec preuve de convocation.
- **Maladie durant la plage horaire prévue pour l'examen avec un billet de médecin** précis incluant les dates d'invalidité et les coordonnées du médecin.
- **Mortalité d'un proche** avec preuve de décès et lettre d'une tierce personne attestant du lien de parenté ou autre lien entre l'étudiant et la personne décédée.
- Les pièces justificatives doivent être des originaux et doivent être présentées à l'enseignant, au directeur de programme ou au secrétariat des études (1250 pavillon Abitibi-Price) le plus rapidement possible.
- Aucune justification d'absence reliée à des événements sportifs (sauf pour les athlètes du Rouge et Or, sur approbation préalable de la direction de programmes) ou reliée à un emploi, à un conflit d'horaire avec d'autres cours ou examens ou à des horaires de voyage conflictuels (billets d'avion déjà achetés, par exemple) n'est acceptable.
- Les conflits d'horaire doivent être résolus au tout début de la session, avant la fin de la période de modification du choix de cours, par l'étudiant lui-même. Un étudiant inscrit au cours après cette date est réputé ne pas avoir de conflit d'horaire et pourra se présenter à tous ses examens.
- L'étudiant dont l'absence est dûment justifiée a l'obligation de se rendre disponible pour un examen de reprise à la date fixée par l'enseignant sans quoi il obtiendra la note zéro pour cet examen.

Étudiants ayant une situation de handicap liée à une limitation fonctionnelle

Afin de bénéficier de mesures d'accommodement pour les cours ou les examens, un rendez-vous avec une conseillère ou un conseiller du Centre d'aide aux étudiants travaillant en **Accueil et soutien aux étudiants en situation de handicap (ACSESH)** est nécessaire. Pour ce faire, les étudiants présentant une situation de handicap liée à une limitation fonctionnelle permanente doivent visiter le site monPortail.ulaval.ca/accommodement et prendre un rendez-vous, le plus tôt possible. Au cours de la semaine qui suit l'autorisation des mesures, l'activation des mesures doit être effectuée dans monPortail.ulaval.ca/accommodement pour assurer leur mise en place.

Les étudiants ayant déjà obtenu des mesures d'accommodements scolaires doivent procéder à l'activation de leurs mesures pour les cours et/ou les examens dans monPortail.ulaval.ca/accommodement afin que celles-ci puissent être mises en place. Il est à noter que l'activation doit s'effectuer au cours des deux premières semaines de cours.

Matériel didactique

Références obligatoires

Aucun volume à acquérir

Bibliographie

Références bibliographiques

Cette sous-section n'a pas encore été complétée par votre enseignant.

Références suggérées

Thibaudeau V., 2006, *Principes de logique. Définition, énonciation, raisonnement*, Collection Zêtésis, Presses de l'Université Laval et les Éditions de l'IQRC, Québec, 932 p.